

Association Mains libres
15 rue Saint-Denis 75001 Paris – www.mainslibres.asso.fr
Contact : elisabeth.bourguinat@wanadoo.fr - 01 42 21 99 32
Adresse bagagerie : 101 rue Rambuteau (Terrasse Lautréamont) 75001 Paris

Procès-verbal de l'Assemblée générale 9 mars 2007

Rédigé par : Jeanne Kalt et Françoise Aba

Présents : Françoise Aba, Dorothee Assiga, Josiane Balesi, Redouane Belmokadem, Elisabeth Bourguinat, René Brousse, Pierre Buon, Jean-Claude Cadin, Daniel Chasteauneuf, Thérèse Doneaud, Bernard Dubois, Richard Fleury, Luc Forestier, Drahamani Gary, Bettina Gonse, Jeanne Kalt, Bernadette Laville, Jacques Lecuyer dit Tanagore, Marie-Thérèse Lionnet, Madeleine Maillet-Coune, Michel Morin, Régine Nuriec, Marie-Paule Renaud, Patrick Roburin, Clémence Roux de Luze, Thierry Michel Savignan, Gérard Seibel, Chantal Speth, Hugues Templier, Arnaud Vignon

Représentés : Bernard Blot, Frédérique Colson, Isabelle Le Doré, Gilles Pourbaix, Marie-Ange Schiltz, Hervé Thévenin

Excusés : Anne Hémar, Anne Iacino, Sylvie Wicks

Nous accueillons pour la première fois : Dorothee Assiga (qui souhaiterait utiliser la bagagerie), Thérèse Doneaud (habitante du 3ème qui vient découvrir), Philippe Dupagne (usager et bénévole), Luc Forestier (curé de Saint-Eustache), Bettina Gonse (de Passerelles et compétences), Jacques Lecuyer dit Tanagore (du groupe Paris-Centre et qui suit le projet depuis le début), Régine Nuriec, (bénévole), Chantal Speth (bénévole).

Elisabeth Bourguinat, présidente, rappelle qu'il y a un an, nombre d'entre nous étions à la soirée « Rencontre avec la Rue » où nous avons parlé de créer une bagagerie, avec l'implication des personnes sans domicile. Nous y sommes arrivés, et pouvons nous féliciter de notre énergie, obstination et courage.

Règlement intérieur

Horaires

Arnaud Vignon pense que les horaires du matin sont trop matinaux. C'est ce qu'ont dit par exemple les personnes qui dorment sur la terrasse Lautréamont.

Richard Fleury rapporte l'avis d'amis qui préféreraient une ouverture de 7 h 30 à 9h30.

Philippe Dupagne trouve que les horaires sont corrects. Elisabeth Bourguinat cite le cas de plusieurs usagers qui sont arrivées dès 7h du matin. Se pose également le problème des gens qui travaillent et ne pourront pas assurer les permanences si elles sont trop tardives.

Jean Claude Cadin indique que, venant de banlieue, il lui est difficile de s'engager à faire des permanences avec de tels horaires. Propose d'être dans l'équipe de remplacement.

Daniel Chasteauneuf explique que le but des statistiques est d'adapter les horaires en fonction de l'utilisation. D'où l'intérêt de noter sur le tableau prévu à cet effet l'heure à laquelle les gens déposent leur bagage. Avant de changer les horaires, il faut avoir testé suffisamment longtemps quels sont les usages.

Bernard Dubois rappelle que l'on est lié pour l'instant par la convention passée avec la Ville Elisabeth Bourguinat rappelle cependant qu'il n'y est question que du temps d'ouverture (4 heures par jour) et non des horaires.

Bernard Dubois propose de changer la phrase « à respecter les heures de fermeture » par « à respecter les horaires ». Ce changement est accepté, en revanche les horaires sont maintenus pour l'instant.

Cotisation

Dans le fonctionnement de l'association, Bernard propose d'ajouter à la suite de « le montant de la cotisation est fixé à zéro euro » qu'un don peut être effectué.

Il est objecté que c'est le cas de toute association, et que c'est déjà dans les statuts qui complètent le règlement.

Pour : 6 Contre : 19 Abstention : 9

Respect des personnes

Bernard Dubois n'aime pas les mots « dénigrement ou moquerie » dans le paragraphe des obligations, et propose de remplacer par « de ne pas tenir de propos désobligeants ou blessants ». Cette proposition est adoptée.

Usage de la clef

Bernard Dubois demande d'ajouter une obligation : « seuls les bénévoles de permanence utilisent leur clef ; les autres sonnent ».

Pour : 26 Contre : 2 Abstention : 6

Les chiens

Richard Fleury n'est pas d'accord qu'on demande que les chiens soient muselés (au café-rencontre ils ne le sont pas, et il n'y a pas de problème). Elisabeth rappelle que c'est par précaution qu'on le met dans le règlement intérieur, au cas où il y aurait une difficulté, mais que l'on fonctionnera comme à la Pointe, avec une grande tolérance tant qu'il n'y a pas de problème.

Rappel des statuts

Michel Morin aimerait ajouter l'objet de l'association et la définition des différents types de membres. Bernard Dubois n'est pas d'accord, puisqu'on a dit qu'on ne doit pas reprendre quelque chose qui est déjà indiqué dans les statuts.

René Brousse propose que l'on indique au début : « le présent règlement intérieur complète les statuts, qui sont affichés dans le local », ce qui est accepté.

Approbation du règlement intérieur

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Budget

Il est commenté par Patrick Roburin, le trésorier, qui souligne qu'il s'agit d'un budget prévisionnel. Depuis, la mairie du 1^{er} s'est engagée à payer les ordinateurs (les 592,02 € doivent donc également figurer dans les subventions).

Richard Fleury estime que 1000 € de petit outillage, cela fait beaucoup. Le trésorier rappelle que si certaines dépenses paraissent élevées, il vaut mieux gonfler les chiffres car il est très difficile ensuite de demander des rallonges. De même pour les frais de communication qui englobent le téléphone et internet, et également les frais de communication (dossier, plaquette, etc.) pour se faire connaître.

Madeleine Maillet-Coune s'étonne que notre banque nous charge des frais bancaires. Patrick explique qu'il s'agit plutôt de frais de tenue de compte, et que la banque nous a fait un don de 1000 € de subvention. Il procédera au changement d'intitulé.

Régine Nuriec demande ce que recouvre le terme « frais de réception ». Il s'agit de l'achat des denrées utilisées chaque jour à la bagagerie (café, thé etc.), et par exemple de ce que nous aurons à acheter si nous faisons un petit buffet pour l'inauguration.

Le budget de fonctionnement annuel, pour nous, revient à environ 12 000 €, car nous n'avons pas à tenir compte du loyer et des charges qui sont subventionnés par la Ville, mais qu'il est important de faire figurer dans le budget (34 575 €).

Le budget est adopté à l'unanimité.

Bilan des premières permanences de la semaine

Travaux :

- Le rabotage des portes sera fait dans les semaines à venir
- Les travaux de peinture un peu plus tard
- Les luminaires du couloir vont être refait – Ne pas toucher aux ampoules !
- Le chauffage est en panne. Les travaux prendront un peu de temps car le montant est élevé et il faut faire un appel d'offre. Deux radiateurs d'appoint sont en place depuis hier.
- Il est obligatoire de faire de l'extraction d'air dans un équipement collectif. Pour ventiler, laisser ouvert la fenêtre de la salle des casiers.
- La climatisation est prévue, mais en période d'été, côté sud il faut installer des rideaux. Ils existent. Thérèse Doneaud se propose de les vérifier.
- Les services de dératisation vont venir, de façon préventive, car il y a des rats dans les environs.
- Problèmes d'infiltrations au pied de l'issue de secours. Les travaux, qui seraient importants, ne vont probablement pas être faits car il s'agit de locaux promis à la démolition.

Sécurité :

- Certains badges ne fonctionnent pas ? Il faut essayer encore avant de changer les badges. Se familiariser avec le système.

- Code de l'alarme : Si on s'est trompé, faire le 0. Cela annule les précédents chiffres. Quand le voyant est vert : tout est OK.
- Pierre Buon demande qu'on n'affiche pas les numéros de téléphone des bénévoles responsables de permanence. Régine Nuriec suggère qu'on garde les numéros dans le bureau. Il est convenu d'afficher le planning sans les numéros dans la salle d'accueil, et avec les numéros dans la salle des casiers.
- Sur les deux portes d'entrée, les serrures ne sont pas conformes en cas d'incendie (il faut pouvoir ouvrir les portes d'un seul mouvement). Elles vont être changées début avril : il y aura un bouton moleté sur chaque porte côté intérieur.
- A l'issue de secours, la serrure se verrouille désormais. Il faut la laisser verrouillée tout le temps. En cas d'incendie, on la déverrouille et on l'ouvre d'un seul mouvement.
- Thierry Savignan dit que Frédérique Colson (chargée des achats) voudrait fermer la première pièce où sont entreposées les réserves et que seuls les responsables de chaque équipe aient la clef.
- Bernard Dubois demande que soit fermée à clef la porte du fond (près de la cuisine) donnant accès à la salle des casiers. Normalement elle doit rester ouverte pour des raisons de sécurité (plus de 17 personnes dans le local). Tant qu'on n'atteint pas encore ce chiffre, il est donc décidé de fermer à clef, en laissant le clef dessus, côté salle des casiers.
- Bernard Dubois demande qu'on matérialise l'interdiction de fumer.

Aménagement des locaux :

- Une nouvelle distribution des locaux est suggérée : la pièce à droite en entrant, qui comprend de grands placards, pourrait être fermée à clef et servir de réserve pour toutes les fournitures ; elle servirait également à stocker provisoirement les bagages abandonnés. Pour l'ouverture des sacs : utiliser la salle de gauche en entrant, et le bureau sud. Lorsqu'il y aura besoin d'une pièce fermée pour un entretien individuel, l'un des deux bureaux pourra être utilisé.
- Une armoire à clefs et un caisson à tiroirs seront entreposés pour ranger les dossiers, papiers, etc. dans la salle des casiers.
- Le vestiaire des bénévoles sera également placé dans la salle des casiers.
- Les services de la ville ont demandé qu'on déplace les casiers 1 et 2 pour laisser libre accès aux robinets de vidange des climatiseurs, qui se trouvent au plafond.
- Réattacher les plaques d'isorel de quelques casiers.
- Replacer les numéros de casiers en mettant des flèches vers le haut, vers le bas.
- Le paillason est souvent trempé. Essayer de dire aux personnes qui nettoient au karcher de faire attention. (hier l'endroit était sec). Hugues Templier va tenter de mettre un joint.
- Mettre un autre tapis vers l'issue de secours, car les ouvriers de la SEM passent par là.
- Acheter : des cintres pour le vestiaire, un portemanteaux.
- Installer une patère et un miroir dans les toilettes (Hugues Templier s'en charge)

Autres :

- Les ordinateurs seront livrés mercredi matin. Volontaires pour aider à les monter : Thierry Savignan, Gary Drahamani, Pierre Buon, Daniel Chasteauneuf (celui-ci pourra installer open office).
- Il faudra attendre environ 30 jours avant la mise en place d'internet et de la Freebox.

- La question de l'imprimante n'est pas encore réglée. Elisabeth Bourguinat passerait la commande et Hugues Templier propose des cartouches pour imprimer en noir et blanc. Françoise Aba fait remarquer que l'on pourra aussi utiliser les services de la Maison des associations du 2^{ème}.
- Prévoir une réunion spéciale pour écrire une charte d'utilisation des ordinateurs.
- Philippe Dupagne s'est proposé pour être responsable du ménage hebdomadaire le samedi matin. Gary et Richard se mettent aussi dans l'équipe. Isabelle Le Doré s'était aussi portée volontaire.
- Espace Expansion se charge de faire la signalisation sur le panneau en plexiglas près de l'ascenseur, mais il faut ajouter un panneau sur la porte du local.

Rappel de la procédure d'acceptation des usagers

Elle permet de contrôler le nombre d'arrivées.

Les candidatures présentées sont soumises au Conseil d'administration, via le groupe de discussion internet du CA. Tous ses membres ne pouvant régulièrement leur courrier, et cherchant à donner une réponse sous 8 jours, Françoise Aba s'efforcera d'interroger ceux qui n'ont pas donné de réponse, par téléphone ou de vive voix.

Il est rappelé que les candidats doivent être suivis par soit l'Agora Emmaüs, soit les Aux Captifs, la Libération.

Une fois la candidature acceptée, Françoise Aba informe le responsable de la permanence suivante, qui ajoutera le nom de la personne sur le tableau où l'on note le passage des usagers.

Une fois le nom inscrit sur ce tableau, tout bénévole de permanence est habilité à faire la carte d'usager. Bernard Blot se charge de prendre une photo. Cette carte doit obligatoirement être présentée à chaque passage.

Par ailleurs, il est demandé d'écrire sur le cahier de liaison le nom des bénévoles présents, absents ou excusés.

Groupe de discussion pour les adhérents

Un groupe de discussion par internet va être créé pour les adhérents. Quand on y envoie un message ou qu'on y répond tous les inscrits le reçoivent automatiquement.

Les sympathisants, eux, recevront une feuille d'information, de façon à être tenus régulièrement au courant de l'évolution de la bagagerie (c'est un engagement que nous avons vis-à-vis des financeurs et des gens qui nous ont soutenus).

La séance est levée à 20 h

Prochaine réunion : Jeudi 22 mars 18 h à la salle de la Pointe

La Présidente
Elisabeth BOURGUINAT

La Secrétaire
Françoise ABA